

CONSEIL SYNDICAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 23 septembre 2024 à 19 heures 00 minutes

Quorum : 5

Présents :

Mme BONNET Marie-Hélène, M. FIGUET Max, M. GUILLIEN Alexandre, Mme LAFAURY Claire, M. LEOPOLD Mathieu, Mme PERRENOT Virginie, M. RAMSAMY Sheilendra

Procuration(s) :

Absent(s) :

Mme AUDIGANE Marie-Céline

Excusé(s) : M. THIVOLLE-CAZAT Jeremie

Secrétaire de séance : Mme PERRENOT Virginie

Président de séance : Mme BONNET Marie-Hélène

1 – Convention avec le Département

Objet de la délibération : Convention d'attribution de subvention avec le département pour subvention mur du cimetière

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante que le Département de la Drôme a décidé, lors de sa commission permanente du 24 juin 2024, d'accorder à la commune de Fay-le-Clos, une subvention de 6 176 € pour le projet de rénovation du mur du cimetière.

Une convention doit être signée entre les 2 parties, fixant entre autre les modalités de versement de la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE la convention d'attribution de subvention avec le département pour un montant de 6 176 €.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'adhésion de cette convention avec le Département de la Drôme pour le projet de rénovation du mur du cimetière.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 – Fonds de concours place de la mairie

Objet de la délibération : Modification subvention fonds de concours place de la mairie

Mme Le Maire informe les conseillers que suite à la demande de subvention au Département de la Drôme pour les travaux de la place de la mairie, la subvention s'élève à 6 292 €.

Par conséquent, la demande de subvention à la communauté de communes change comme suit :

Le plan de financement éventuel si les aides sont accordées serait :

Organisme	Montant	Dispositif sollicité
Département	6 292 €	Amende de police
Com com	420 €	Fonds de concours
Autofinancement	1 678 €	Commune
TOTAL	8 390 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le nouveau plan de financement
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche pour le projet de la place de la mairie et autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 – Rénovation cantine

Objet de la délibération : Devis rénovation cantine

Suite aux travaux de rénovation de la cantine, Mme Le Maire informe les conseillers qu'il devient nécessaire de changer les anciens luminaires par des pavés lumineux. Elle présente le devis aux conseillers qui s'élèvent à 2 518,64 Euros H.T. Elle demande aux conseillers d'approuver ce devis pour la rénovation de la cantine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le projet d'investissement suivant : rénovation de la cantine pour un montant de 2 518,64 Euros H.T.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 – Travaux chemin de Ladra

Objet de la délibération : Devis voirie chemin de Ladra

Mme le Maire informe les conseillers que suite aux intempéries du 18 septembre 2023, des travaux de voiries doivent être fait sur le chemin de Ladra. Un devis a été demandé à l'entreprise Cheval pour 4 848,50 € H.T. Elle demande aux conseillers d'approuver ce devis pour effectuer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le devis suivant : Cheval pour un montant de 4 848,50 € H.T. et autorise le Maire à signer ce devis et l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 – DM N°1

Objet de la délibération : DM N°1

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		(021)Virement de la section de foncti	3 250,00
2184 (21) - 117 : Matériel de bureau et mobil	2 400,00		
231 (23) - 108 : Immobilisations corporelles	850,00		
	3 250,00		3 250,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investiss	3 250,00	73223 (73) : Fds dép com	2 400,00
		741121 (74) : DSR	850,00
	3 250,00		3 250,00
Total Dépenses	6 500,00	Total recettes	6 500,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 – DM N°2

Objet de la délibération : DM N°2

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (23) - 108 : Immobilisations corporelles	2 000,00	021 (021) : Vir de la section de foncti	2 000,00

Recettes

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investiss.	2 000,00	73223 (73) : Fds dép com	2 000,00
Total Dépenses	4 000,00	Total Recettes	4 000,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 – DM N°3

Objet de la délibération : DM N°3

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
204181 (041) : Biens mobiliers	1 179,00	231 (041) : Immobilisations	1 179,00

Recettes

Total Dépenses	1 179,00	Total Recettes	1 179,00
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à FAY-LE-CLOS



Marie-Hélène BONNET

Le Maire,